

# MOT DE L'EXÉCUTIF

## La gestion sauvage de la STM déboutée en arbitrage !!!

Dans le mot de l'exécutif no 160 paru le 17 décembre 2024 (« *Mise au point à la direction Manufacturier* »), nous dénoncions déjà les manœuvres douteuses de la STM en lien avec sa réorganisation administrative.

Juste avant Noël 2024, l'employeur nous a offert tout un « cadeau » en procédant à la fermeture immédiate des affectations de soudeur, machiniste et travailleur de métal en feuille des ateliers Villeray, GR-Youville et du Complexe Crémazie pour tout regrouper sous une nouvelle affectation unique appelée « plateau Youville ».

Malgré nos représentations auprès de Marie-Chantal Verrier, directrice exécutive - planification et entretien, de Mélissa Delorme, directrice RH et mieux-être, et de Geneviève Lahaie, conseillère principale - relations de travail, la STM est allée de l'avant. Le Syndicat a aussitôt déposé un grief prioritaire.

Vendredi dernier, nous avons reçu la sentence arbitrale de Me Serge Brault. L'arbitre a conclu que la façon de procéder de l'employeur était illégale et contrevenait à la convention collective, puisqu'il était clair que les postes aux ateliers précités devaient avoir un seul point d'attache fixe.

Cette décision envoie un message clair à notre employeur :

- Oui, il peut procéder à des changements dans sa structure, mais il doit le faire dans le respect de la convention collective.
- Un changement de structure ne peut jamais servir de prétexte pour contourner notre contrat de travail.

De facto, l'arbitre ordonne la remise en place de tous les soudeurs, machinistes et travailleurs de métal en feuille dans les postes qu'ils occupaient avant.

## La STM brise la table; le Syndicat se mobilise comme jamais!

Lundi dernier, le 29 septembre, la STM a officialisé une contre-proposition à l'offre syndicale déposée le samedi précédent. Sans aucune gêne, l'employeur a déposé une version encore plus disgracieuse que sa contre-offre du début du mois de septembre, laquelle avait clairement été rejetée par le Syndicat.

La STM demandait à la partie syndicale d'accepter cinq (5) demandes de recul lourdes de conséquences pour les membres alors qu'en contrepartie, elle offrait des miettes à ses travailleurs et travailleuses.

La partie patronale, guidée par son éternelle mauvaise foi, savait pertinemment que l'offre déposée serait refusée par le Syndicat, ce qui fut effectivement le cas.

Le lendemain, soit le mardi 30 septembre, était la dernière journée officielle de médiation. Comble de l'insulte, le porte-parole patronal s'est présenté à la table de négociation en indiquant qu'il avait reçu le mandat d'accepter une prolongation de médiation pour une durée de soixante (60) jours, uniquement si le Syndicat acceptait la proposition de la veille.

Du même coup, le comité de négociation confirmait que le Syndicat maintenait le rejet de la contre-proposition de l'employeur, mais demeurait prêt à poursuivre la médiation sans aucune condition.

Sans surprise, la STM a confirmé qu'elle n'avait plus le mandat de continuer la médiation ni même de programmer des rencontres avec le comité de négociation à court terme et qu'elle ferait une demande de mandataire spécial.

Il s'en est suivi un grand mouvement de contestation, initié par les membres du plateau Youville. Plusieurs autres travailleurs et travailleuses se sont joints au mouvement et tous se sont empressés de se déplacer au ministère du Travail pour l'occasion, afin de manifester leur mécontentement.

Le président du Syndicat s'est empressé d'écrire une correspondance à Marie-Claude Léonard, directrice générale, ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'administration de la STM afin de résumer la situation et de réitérer que le Syndicat était prêt à négocier avec ou sans médiateur, toujours sans aucune condition.

Devant l'obstination de la STM à briser la table des négociations, les membres de notre Syndicat ont déployé une mobilisation massive, quotidiennement, afin de faire entendre leur colère.

La pression exercée dans les derniers jours est telle sur la STM que le ministre du travail lui-même a communiqué avec l'exécutif de la CSN! Des pourparlers sont en cours et nous vous tiendront informés de la suite sous peu. Une rencontre en ce sens aura lieu ce vendredi à 14h au ministère du travail entre, le ministre, le comité exécutif CSN et le comité exécutif du Syndicat.

Le comité exécutif est fier de ses membres et il ne faut certainement pas lâcher! Les temps durs engendrent des humains forts!

**Notre solidarité, notre force !**

*Votre exécutif*